

RAPPORT ANNUEL 2009-2010
DU
NIVEAU BANTAM
SIMPLE LETTRE

GILLES COULOMBE
SETI HAMALIAN

COORDONNATEURS

Constitution des équipes :

Cette année, compte tenu du nombre de joueurs inscrits, soit 68, quatre équipes ont constitué le niveau Bantam simple lettre dont deux de calibre A et deux de calibre B.

La sélection et la répartition des joueurs ont été effectuées par le directeur technique simple lettre du comité de Hockey mineur MRO, monsieur Luc Rivard, et ses principaux collaborateurs.

La répartition des joueurs en début de saison a été effectuée efficacement même si elle a requis une réunion spéciale afin de répondre aux doléances du gérant et de l'instructeur d'une des équipes du niveau A. Ces derniers s'estimaient lésés dans la mesure où ils considéraient que l'autre équipe A avait été constituée des meilleurs éléments disponibles à ce niveau et ce, même si aucun gardien de but était encore attribué à l'autre équipe. Quelques changements ont été apportés à la satisfaction des instructeurs et du directeur technique, tenons-nous à le préciser à nouveau, qui était mandaté par le comité Hockey MRO comme l'unique responsable de la répartition des équipes au niveau Bantam simple lettre.

Malheureusement, au moins quatre joueurs, malgré qu'ils aient participé au camp d'entraînement en début de saison, ont dû être retranchés parce qu'excédentaires par rapport au nombre de joueurs autorisés, soit 68, gardiens de but inclus. Cette situation déplorable a été très difficile à gérer par les coordonnateurs et s'explique en raison des règles d'inscription qui ne sont pas suffisamment claires pour les parents. Il est recommandé fortement que :

- Les guides municipaux sur les activités culturelles et sportives qui sont distribués annuellement dans tous les foyers d'Outremont et de Ville Mont-Royal, indiquent que si le maximum de joueurs permis est atteint lors de période de préinscription en mai (accessible seulement aux parents dont les enfants ont été des joueurs actifs pendant la saison), les inscriptions provenant des parents qui inscriront leurs enfants à la fin août, seront systématiquement refusées;
- Que la méthode de remise des inscriptions par les parents en août aux endroits déterminés par le comité Hockey MRO, soit renforcée de manière à ce que le jour et l'heure du dépôt soient représentatifs de la réalité. Ainsi, il sera beaucoup plus facile et équitable de sélectionner en ordre chronologique d'inscription.

L'an dernier, pour faciliter la tâche des instructeurs et des coordonnateurs du niveau Bantam simple lettre au début de la saison, il a été proposé au comité de Hockey mineur MRO ce qui suit :

- Exiger des instructeurs du niveau double lettre le respect d'une date finale pour le transfert au niveau simple lettre des joueurs non sélectionnés ;
- Clarifier et respecter rigoureusement la règle d'exclusion des joueurs dont les parents n'habitent pas sur le territoire de Ville Mont-Royal et de l'arrondissement Outremont.

Dans l'ensemble, nous tenons à préciser que la rigueur d'application de ces deux propositions a fait une énorme différence cette année et nous tenons à remercier particulièrement les instructeurs double lettre pour leur célérité.

Rendement des équipes :

Exception faite, encore cette année, de la puissance exagérée de certaines équipes de l'association en raison de l'absence du niveau double lettre dans leurs municipalités (Westmount et Côte Saint-Luc), nous pouvons affirmer que les quatre équipes simple lettre MRO ont été compétitives tout au long de la saison.

Pour éviter comme ce fut le cas l'an dernier des problèmes de discipline et de manque de respect entre les joueurs et envers les instructeurs pendant la saison, les coordonnateurs se sont adressés à tous les joueurs en l'absence de leurs instructeurs et gérant. Il leur a été mentionné que le respect des valeurs relationnelles serait prédominant tout au long de la saison et que les coordonnateurs appliqueraient de sévères mesures disciplinaires, au besoin. Contrairement à l'année précédente, aucun problème mineur ou majeur de comportement hors glace ne fut porté à l'attention des coordonnateurs.

Cependant, il ressort de l'évaluation de la saison 2009-2010 la nécessité d'être encore plus exigeant lors de la sélection des instructeurs, adjoints et gérants. Pour assurer un rendement optimal des équipes, répondre efficacement aux attentes des joueurs et parents pendant toute la saison, les coordonnateurs devront faire en sorte que les exigences suivantes seront respectées au début de la saison prochaine :

- Sélectionner des instructeurs et adjoints qui possèdent des connaissances minimales et qu'au moins l'un d'entre eux, par équipe, possède l'accréditation d'instructeur approprié;
- S'assurer auprès des intervenants de la présence obligatoire sur glace et hors glace d'au moins un instructeur et un adjoint pendant toutes les pratiques et matchs cédulés;
- L'élaboration, en collaboration avec le directeur technique simple lettre du comité Hockey mineur MRO, et le respect d'un programme de pratique équilibré et qui touche toutes les facettes du jeu;
- Que chaque équipe ait un(e) gérant(e) pour assurer le soutien opérationnel, technique et financier ainsi que les liens administratifs entre les instructeurs et les coordonnateurs.

Enfin, la situation des gardiens de but a été le problème majeur cette année. L'une des équipes Bantam A, a été considérablement affectée à cet égard tout au long de la saison et ce, malgré le soutien, lorsque disponible, d'un jeune gardien du niveau B. Il va de soi que cette situation problématique pourra être corrigée qu'à la condition de recruter des gardiens de but en nombre suffisant mais encore faut-il que cette «offre d'emploi» soit connue des candidats potentiels plusieurs mois à l'avance.

Relations avec les parents :

Dans l'ensemble, les relations entre les parents et les coordonnateurs se sont avérées positives tout au long de la saison de hockey.

Malheureusement, le manque de glace pour les pratiques s'est avéré le sujet de tension tout au long de la saison, sans toutefois provoquer des remarques inappropriées des parents auprès des coordonnateurs. Cependant, il faudra que le comité Hockey MRO soit beaucoup plus alerte et transparent auprès des parents sur la répartition des glaces pendant la saison, quitte à leur indiquer en début de saison la marche à suivre pour sélectionner des glaces supplémentaires ailleurs dans la région et à quel coût. Encore là, tous les parents ne peuvent soutenir financièrement les doléances des instructeurs intéressés à augmenter le nombre d'heures de pratiques hebdomadaires. Particulièrement cette année, les coordonnateurs Bantam simple lettre sont intervenus à quelques reprises pour calmer les frustrations et ardeurs de certains parents et instructeurs qui pouvaient ou non assumer les coûts importants reliés aux demandes d'entraînements supplémentaires sur et hors glace.

Seti Hamalian
Et
Gilles Coulombe

Coordonnateurs Bantam simple lettre

Produit le 10 mai 2010